

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE**

**3<sup>e</sup> conférence nationale des Bibliothèques et Centres de documentation de  
la RDC**

**Kinshasa (24 mai – 28 mai 2005)**

**Le Réseau des bibliothèques de l'Université de Kinshasa**

**par**

**Hubert MWEMBIE Bangata Mbata**

**Responsable de la bibliothèque facultaire de Médecine de l'Université de Kinshasa**

## **Introduction**

Après l'ère de l'écriture et des machines à calculer, avec les ordinateurs, nous sommes entré de plein pied dans l'ère de l'informatique. L'informatique via les autoroutes de l'information a permis la transmission des flux documentaires. À l'heure actuelle, il n'existe pas de développement technologique qui ne soit pas fondé sur ces autoroutes de l'information. Dans ce contexte, le bibliothécaire-documentaliste est de plus en plus appelé à explorer les stratégies appropriées en matière de traitement et de diffusion de l'information susceptibles de prendre en compte les réalités de son environnement de travail. L'Université ne peut se permettre de demeurer en marge des nouvelles technologies de l'information car elles constituent l'outil par excellence pour atteindre le double objectif d'enseignement et de recherche scientifique qu'elle poursuit.

## **Nouvelles technologies et bibliothèques**

La bibliothèque, symbole de la conservation et de la mémoire de l'humanité, se révèle encore aujourd'hui être un outil formidable de communication et de formation, adapté aux exigences des chercheurs et aux attentes variées des utilisateurs<sup>1</sup>. Bien que les nouvelles technologies de l'information constituent une approche de l'éducation à grande échelle, dans la pratique, il faudrait que les canaux de communication disponibles soient complémentaires. L'Université de Kinshasa, dès ses origines avait compris le rôle capital du traitement de l'information par ordinateur grâce à Monseigneur Luc Gillon, recteur honoraire de l'Université Lovanium, qui a créé le Centre informatique universitaire.

## **Situation des bibliothèques**

Malgré les difficultés documentaires et techniques que connaissent nos bibliothèques, nous constatons que cinquante et un ans après sa création, l'Université de Kinshasa dispose d'importantes sources documentaires et informatiques réparties dans ses différentes facultés et centres de recherche<sup>2</sup>. L'abondance de l'information est difficile à percevoir car sa diffusion est insuffisante et les systèmes de classification employés diffèrent d'une faculté à l'autre. Les chercheurs rencontrent beaucoup de difficultés dans leur quête de l'information, ils ne savent pas où et à qui s'adresser pour avoir la bonne information. Pour ce faire, le Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF) a invité les professionnels de la documentation à se familiariser avec les nouvelles technologies de l'information dans le but de mettre sur pied un réseau. Pratiquement, un groupe local, restreint, est chargé de la formation, de la sensibilisation et de la mobilisation des ressources ainsi que de la surveillance et de l'évaluation du réseau. Cette réalisation permettra aux bibliothécaires d'acquérir les connaissances méthodologiques et critiques nécessaires pour développer la gestion des ressources documentaires électroniques et faciliter l'accès à l'information en ligne. Les objectifs de ce réseau sont les suivantes : uniformiser les structures d'information, favoriser un système commun d'échange d'information et d'expériences, créer une banque des données bibliographiques, mettre en service le matériel favorisant la compatibilité et élaborer un catalogue collectif. À cet effet, un logiciel appelé Koha, développé en Belgique et recommandé par le Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF) est déjà installé sur le serveur du Centre informatique, Backbone. Ce serveur est le site de traitement principal et donc le fournisseur (provider) officiel de l'Université en partenariat avec le Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF). Avec ses ramifications chaque bibliothèque ajoute librement ses informations dans le site tout en ayant accès aux informations fournies par les autres partenaires. Pour une bonne gestion de ce réseau les codes sont attribués aux utilisateurs de la manière suivante pour la confection du catalogue électronique des bibliothèques :

1. Bibliothèque centrale 100 000
2. Faculté d'Agronomie : 200 000
3. Faculté des Sciences : 250 000

---

<sup>1</sup> Encyclopédie AXIS – *L'Univers documentaire*, Hachette : Dos. Vol II, pp. 114-7.

<sup>2</sup> BIMAMISANA, Beza – *Rapport de mission : Voyage d'études sur le système de banque de données bibliographiques du siège régional de l'OMS à Brazzaville [Kinshasa Mai 1990]*. Kinshasa : Unikin/Clinique Universitaires de Kinshasa, 1990. p.14.

4. Faculté de Droit : 300 000
5. Faculté de Médecine : 400 000
6. Faculté de Pharmacie : 500 000
7. Faculté des Sciences économiques : 850 000
8. Faculté de Lettres et des Sciences Humaines: 550 000
9. Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation : 650 000
10. Faculté Polytechnique: 700 000
11. Faculté de Sciences sociales, administratives et politiques : 800 000

Tableau n° 1. Masque de saisie du catalogue collectif

Séquence	Champs
	Auteur
	Titre primaire
	Titre secondaire
	Édition
	Ville, Édition, Date
	Pagination
	Titre de collection
	Collection académique Université de Kinshasa (Unikin)
	ISBN
	Auteur (2ème)
	Auteur (3ème)
	Mots-clés matières
	Mots-clés (2ème)
	Mots-clés (3ème)
	Localisation
	Cote bibliothèque
	Numéro d'exemplaire
	Localisation
	Cote bibliothèque
	Numéro d'exemplaire (2ème)
	Localisation (3ème)
	Cote bibliothèque
	N° d'exemplaire (3ème)

Pourquoi employer le terme « réseau » des bibliothèques de l'Université de Kinshasa ?<sup>3</sup> Un demi-siècle après sa création, l'État a abandonné les bibliothèques universitaires. Elles ne sont plus subsidiées et la bibliothèque centrale essoufflée a cessé de coordonner les activités bibliothéconomiques. L'absence de stratégies intégrées de développement des bibliothèques et l'insuffisance de coordination des activités ont conduit progressivement à la dégradation du service avec pour conséquence la mauvaise qualité des prestations dans les bibliothèques. Toutes les bibliothèques vivent isolées, sans véritables contacts entre elles. La bibliothèque centrale doit travailler aujourd'hui en réseau avec les bibliothèques des facultés pour produire un catalogage collectif afin de briser l'isolement des bibliothèques et créer un monde nouveau. Ceci a l'avantage de résoudre en commun sur le plan local les problèmes prépondérants ayant trait au catalogue, à la classification, au prêt interbibliothèque et au partage de l'information.

### **Potentiel informatique des bibliothèques**

La Conseil de la Communauté française de Belgique (CIUF) a octroyé un PC aux bibliothèques des facultés suivantes : la faculté des Sciences économiques, la faculté de Lettres et des Sciences

<sup>3</sup> DUROSOIR, Jean-Luc – *Le Réseau international des instituts Pasteur et instituts associés*. Paris : Délégation Générale au réseau international des instituts Pasteur et instituts associés. p.8.

humaines, la faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation, la faculté d'Agronomie, la faculté de Pharmacie, la Faculté polytechnique et la faculté des Sciences.

La faculté de Droit possède quatre PC, don des Avocats sans frontières de Belgique et du Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF). La bibliothèque centrale possède : dix PC provenant de la Coopération canadienne, un PC en provenance du Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF) et deux PC en provenance de la Katholieke Universiteit Leuven (KUL). La faculté de Médecine, quant à elle, possède huit PC, don de la Coopération française. La création d'un réseau répond à un double objectif, à savoir : répondre aux besoins en matière documentaire et briser l'isolement des bibliothèques.

La situation que nous venons de décrire démontre la nécessité de l'informatisation des bibliothèques de l'Université de Kinshasa et leur intégration dans un réseau. La bibliothèque centrale, les bibliothèques facultaires de Médecine et de Droit devront être les premiers maillons dans le processus de ce projet.

## **Conclusion**

La Commission universitaire pour le développement (CUD) est un soutien important vu notre niveau de pauvreté très avancé et le dénuement dans lequel se trouvent les chercheurs et les étudiants au niveau informationnel et documentaire<sup>4</sup>. Ce projet permettra aux usagers d'accéder à des données récentes et pertinentes sur support papier et électronique. Outre l'Université de Kinshasa (UNIKIN), l'Université de Lubumbashi est aussi intégrée dans le projet «Bibliothèques africaines ». Un système de gestion documentaire sous cds/isis a été installé pour permettre le traitement documentaire informatisé des nouveaux ouvrages acquis dans le cadre du projet et du fonds ancien de la bibliothèque centrale<sup>5</sup>. Ce projet pourra déboucher à l'avenir sur la création d'un réseau de bibliothèques des deux grandes universités travaillant avec le même partenaire. L'Université de Kisangani reste en dehors du projet car ses bibliothèques ne sont pas encore informatisées pour des raisons inconnues. Depuis la suppression de l'Université nationale du Zaïre et la création de trois grandes universités du pays à savoir : l'Université de Kinshasa, l'Université de Lubumbashi et l'Université de Kisangani en 1981, aucun budget, qu'il soit de fonctionnement ou d'accroissement des collections n'a été alloué à ces bibliothèques. Si ces unités documentaires vivent encore, c'est essentiellement grâce aux dons et abonnements sporadiques de donateurs. Il est donc important de se demander dès à présent ce que sera l'avenir de ce réseau quand le projet qui le soutient aujourd'hui arrivera à son terme. En outre, ce réseau ne pourra être efficace que si le bibliothécaire est pris en compte. Sa motivation devra être substantielle et sa dignité sauvegardée. Le réseau est avant tout affaire d'hommes ensuite une affaire de machines. Les relations interbibliothèques doivent être clairement définies. Il est regrettable de constater que l'on exige d'un bibliothécaire qu'il paye les frais d'abonnement dans une unité documentaire donnée. Si nous nous référons à ce que nous avons vécu lors de notre séjour à Londres en 2003, à la British Library et à la Swansea Library, nous avons obtenu gratuitement les cartes d'accès à ces deux établissements documentaires pour une durée de cinq ans renouvelable sur notre simple qualité de bibliothécaire. Cet exemple ne peut-il pas être mis en application chez-nous ? En tenant compte de toutes ces considérations, la bibliothèque ne peut fournir les résultats escomptés que si le pouvoir organisateur ou le comité de gestion la soutienne matériellement et financièrement, même si le personnel fait preuve des qualités morales et intellectuelles requises. La création du réseau des bibliothèques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) est une chance pour un changement efficace dans la gestion des ressources documentaires. Elle est aussi une occasion de prise de conscience et une nécessité de mise en commun des capacités locales.

---

<sup>4</sup> DEVILLE, A – *Projet « Bibliothèques Africaines »* Rapport 2000, [ Bruxelles : C.U.D.]. p. 1.

<sup>5</sup> BERNARD – Op. Cit. p.7.